

Auxerre, le 4 mars 2008

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'YONNE

à Mesdames et Messieurs les principaux de collège  
Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycée  
Mesdames et Messieurs les I.E.N. du 1<sup>er</sup> degré  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

CABINET

**OBJET** : calendrier scolaire du mois de mai.

Téléphone  
03 86 72 20 04  
03 86 72 20 03  
Fax  
03 86 51 00 69  
Mél.  
[Cab89@ac-dijon.fr](mailto:Cab89@ac-dijon.fr)

12 bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

Pour faire suite à la demande de nombreux établissements scolaires et après avoir consulté les I.E.N. du 1<sup>er</sup> degré, l'ensemble des proviseurs des lycées et principaux de collèges, les représentants des personnels du 1<sup>er</sup> degré et les représentants des parents d'élèves, j'ai pris la décision de libérer le **vendredi 9 mai prochain**.

Dans un souci d'harmonisation du transport scolaire, les cours devront être rattrapés :

**pour le 1<sup>er</sup> degré :**

- une journée récupérée pour l'ensemble des écoles du département **le mercredi 7 mai (journée)**

**pour le second degré :**

- **une demi-journée** pour les collèges et lycées : **le mercredi 7 mai après-midi**  
et pour l'équivalent de **l'autre demi-journée**, selon les modalités qui seront arrêtées par les établissements.

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

**SIGNE**

**Jean-Michel HIBON.**